



A V I S

DEMANDE DE DÉROGATION À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORÉ

Selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP.

La Municipalité soumet à l'enquête publique, durant 20 jours,
soit **du 16 juin au 5 juillet 2026**

Propriété de :	M. Olivier Tissot
Adresse :	Sous la Roche 2
Parcelle no :	8
Objet concerné :	Un Cyprès
Motif :	Les arbres sont secs et en mauvais état, risques sécuritaires avérés.
Plantation compensatoire :	Cyprès de Lawson.

Le dossier comportant un formulaire officiel accompagné d'un plan de situation, de photographies des lieux et de la description des plantations compensatoires est déposé au bureau communal. Les documents relatifs à l'enquête peuvent être consultés au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Eclépens, le 16 juin 2026

La Municipalité